

# PATURAGE DANS LA VALLEE DU VIROIN

Leo VAN SANTFOORT

A photograph of a rocky valley. The foreground is filled with dense green trees and bushes. The middle ground shows a deep, narrow valley with steep, grey rock walls. The background features a grassy plateau with some trees under a clear sky.



# I. INTRODUCTION









## II. LE PROJET LIFE HAUTE MEUSE

- A/ QUELQUES CHIFFRES
  - PROJET HAUTE MEUSE 2000 → 2007
  - GESTION D'ENVIRON 150 Ha
  - Etendu sur +/- 25 km



- B/ QUELQUES DIFFICULTES SUR LE TERRAIN

- Difficultés d'accès
- Sites vertigineux
- Sous-sol rocheux → clôtures mobiles
- Absence d'eau
- Sous-parcellements des sites
- Préparation des sites → débroussailler
- Aspect physique
- Intervalle de pâturage 2,3 jours → 2,3 semaines
- Le gibier

- C/ L'ASPECT ECONOMIQUE

- Le matériel:

- Achat de clotûres mobiles
- Électrificateurs
- Coffrets antivols
- Grande bétailière + tracteur
- Claies de contention
- Tonneaux d'eau

- C/ L'aspect économique
- La production:
  - la production agricole diminue → préserver la biodiversité
  - Les races viandeuses se commercialisent mieux MAIS ne conviennent pas pour les pelouses calcicoles.
  - Les premières années, forte présence de ligneux, de ronces etc. → faible valeur nutritive
  - Interdiction d'enrichir le sol; en période de lutte, végétation pauvre, → aucun *flushing* n'est possible. La prolificité se limite à 1 agneau/ brebis



- D/ LES AIDES
- une parcelle agricole traditionnelle en haute valeur biologique →
  - aides MAE
  - aides agricoles (les dpv, dpb, natura 2000 et la prime bio)
- les parcelles des pelouses calcicoles →
  - aides MAE
  - Pas ou (peu) d' aides( dpb,dpv, nat 2000 et le bio)

- D/ LES AIDES
- Au début du Projet LIFE → aides spéciales
- Ensuite → Problème car la définition d'une prairie permanente ne couvre pas les pelouses calcicoles
- L'année suivante → code 613
- Deux ans plus tard nouveau → code 9824



- D/ LES AIDES
- Suite à la réforme de la PAC de 2013, mise en application le 1 janvier 2015, des nouveaux codes apparaissent :
  - Les parcelles couvertes de plus de 90 % de végétation = codes 610 ou 618
  - Les parcelles couvertes de 50 à 90 % de végétation = codes 670 ou 678
  - Et les parcelles couvertes de moins de 50 % de végétation = code 600 ou 608
- déclarer une parcelle en code 600, 608 ou 670,678  
suppression de primes
  - → pâturage réel de 500 brebis + production d'agneaux en production extensive
    - → une partie des aides agricoles nous est cependant supprimée

- E/ LES CONTROLES
- Beaucoup de contrôles:
  - contexte actuel très réglementé
  - une réglementation très changeante
  - → utilité de ces contrôles parfois identiques ?
  - → charge administrative et pression importante







- Mon souhait:
  - Continuer à pouvoir bénéficier d'un réseau de personnes engagés apportant des conseils constructifs
  - Réglementation bienveillante

☞ MERCI

